

N° 32 – Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » à la Commune de Carcès pour la création d'un complexe sportif route de Cotignac

VU l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 instaurant les fonds de concours communautaires au profit des Communes membres ;

VU la décision n° 2018-71 du 20 décembre 2018 de Monsieur le Maire de Carcès sollicitant un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » pour la construction d'un complexe sportif sur la route de Cotignac, comprenant deux cours de tennis, un pool house ainsi que l'aménagement d'un parking ;

CONSIDERANT que la création d'un nouvel espace sportif répondra aux attentes des habitants de la commune au vu de l'évolution croissante de la population et permettra la pratique de plusieurs activités sur un même site ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le fond de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par les bénéficiaires du fonds de concours et qu'ainsi, le total des fond de concours doit être au plus égal à la part financée par le bénéficiaire du fond de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement pour les travaux de mise en œuvre d'équipements sportifs Route de Cotignac à Carcès				
DEPENSES H.T.		RECETTES H.T		
Cout total H.T. de l'opération	374 060 €	Département	20 %	74 812 €
		Région	40 %	149 624 €
		Agglomération Provence Verte	20 %	74 812 €
		Autofinancement	20 %	74 812 €
TOTAL	374 060 €	TOTAL	100 %	374 060 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'attribuer un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » à la Commune de Carcès pour la création d'un complexe sportif sur la route de Cotignac d'un montant de 74 812 €, établi pour un montant HT de dépenses de 374 060 €, soit un taux d'intervention de 20 %,**
- **de dire que la durée de validité d'attribution de ce fonds de concours est de 2 ans à compter de sa notification,**

- **et de dire que ce type de fonds de concours est conforme à la délibération n° 2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 et que la Commune s'engage à faire état de la participation versée pour l'opération, notamment sur chaque support de communication communal dans lequel sera présenté l'équipement créé ou les travaux réalisés.**

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération.